



E-MAIL : MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr

Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.fr

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mercredi 07 avril 2021 à 19 heures 00

L'An deux mil vingt-et-un, le sept avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE - Mme GRAS – M. BAS – Mme VIOT – M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD - M. BOLLENGIER – Mme LABOURO-RAUH - M. DECLERCK – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET – Mme PATTE - M. LOBBE.

Étaient Absents : Mme OUDELET – M. VAN ISACKER – Mme GREHAN

Étaient représentés : M. VAN ISACKER donne pouvoir à M. LOBBE
Mme GREHAN donne pouvoir à Mme PATTE

Excusée : Mme OUDELET

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur BAS Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2021

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Création d'un poste non-permanent – Contrat de projet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du volet inclusion numérique du plan de relance, l'Etat a mis en place une enveloppe budgétaire destinée au déploiement de 4 000 conseillers numériques sur l'ensemble du territoire national afin de faciliter l'usage du numérique par tous les Français.

Il fait part à l'assistance que la commune de FLAVY-LE-MARTEL a été sélectionnée pour accueillir un conseiller numérique qui aura notamment pour rôle d'aider prioritairement l'utilisateur à : prendre en main un équipement informatique, naviguer sur Internet, envoyer recevoir gérer ses courriels, apprendre les bases du traitement de texte, créer gérer ses contenus numériques, connaître le vocabulaire numérique...

L'Etat versera une subvention à la structure accueillante à hauteur de 50 000 € sur deux ans et les frais de formation de l'agent seront intégralement pris en charge.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un contrat de projet à durée déterminée d'un emploi non permanent pour le recrutement d'un adjoint administratif territorial pour une durée de deux ans à compter du 01 mai 2021.

4. Prise en charge d'une indemnité de sinistre

Monsieur le Maire expose à l'assistance que suite à la destruction d'un mât d'éclairage public situé à l'entrée de l'agglomération direction JUSSY, une demande de sinistre a été effectuée auprès de l'assureur de la commune.

Après étude du dossier, la SMACL (assureur de la commune) propose une indemnisation de 580,02 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le règlement d'un montant de 580,02 € versée par la SMACL et d'affecter cette somme à l'article 7788 « Produits exceptionnels divers ».

5. Compte Administratif 2020 et Compte de Gestion du Trésorier – Affectation des résultats de l'exercice

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2020 faisant ressortir un excédent net de 537 836,05 € à la clôture de l'exercice 2019 (compte 002 « Excédent antérieur reporté » du Budget Primitif 2020).

Les résultats de l'exercice 2020 sont arrêtés comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

- Dépenses : 830 433,45 €
 - Recettes : 1 007 306,25 €
- Soit un excédent de 176 872,80 €

- **Section d'Investissement**

- Dépenses : 311 088,84 €
 - Recettes : 264 241,78 €
- Soit un déficit de 46 847,06 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 219 400 € en dépenses et à 22 549 € en recettes soit un déficit de 196 851 €.

Le résultat définitif révèle un excédent de 492 691,38 € qui sera imputé à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » du Budget 2021.

Monsieur le Maire s'étant retiré, la présidence de la séance est confiée à Monsieur ABRAHAM Hervé pour le vote du Compte Administratif qui est adopté par 15 voix pour et 2 abstentions.

6. Vote du taux des taxes directes locales pour 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'aux termes de l'article 16 de la loi des finances pour l'année 2020 portant sur la suppression de la taxe d'habitation et la refonte de la fiscalité locale, les taux communaux de la taxe d'habitation ont été gelés en 2020 à hauteur des taux de 2019.

Pour l'année 2021, afin de compenser la perte de produit pour les communes de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la loi prévoit le transfert de la part départementale du taux de la taxe sur le foncier bâti (TFPB).

Ainsi le taux de la TFPB 2021 pour la commune sera égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2020 (31,72%) et du taux communal de foncier bâti 2020 (18,04%).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter les taux de la taxe foncière comme suit :

- Foncier bâti : 49,76% (31,72% + 18,04%)
- Foncier non bâti : 39,86%

Il est rappelé que pour ne pas alourdir la pression fiscale des flaviens, les taux des taxes directes locales restent inchangés depuis 1993.

7. Budget 2021

Les dépenses et recettes de la Section Fonctionnement sont arrêtées à la somme de 1 572 295 €, la section d'Investissement étant équilibrée pour un montant de 1 045 467 € reprenant les restes à réaliser sur exercice antérieur.

Le Budget 2021 est adopté par 14 voix pour et 4 abstentions.

8. Approbation du pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver le pacte de gouvernance de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois qui a pour but de renforcer les liens entre l'EPCI, les communes et les Maires.

9. Approbation du règlement intérieur du cimetière

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur du cimetière tel qu'il a été présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

10. Rémunération des heures surveillées assurées par les professeurs des écoles

Le Conseil Municipal adopte une délibération validant le tarif de rémunération de Madame DELALEUX, Professeur des écoles, assurant dorénavant des heures d'études surveillées à l'école Joseph PARADIS.

11. Télétransmission des actes au contrôle de légalité « adhésion au programme @ctes »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme « @ctes » qui permet la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Ce dispositif a pour but d'accélérer des échanges entre le représentant de l'Etat et la collectivité, de rendre immédiatement exécutoire les actes télétransmis, de réduire les coûts liés à l'affranchissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le recours à la télétransmission électronique soumis au contrôle de légalité, de désigner la SPL-XDMAT' comme tiers de télétransmission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de télétransmission avec la Préfecture.

12. Approbation du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Protection de la Délinquance 2020 -2022 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

L'Assemblée décide à l'unanimité d'approuver le contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2020 -2022 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Informations diverses

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée quelques informations diverses :

- **Travaux dans la commune**

- **Rue Maurice MOREAU** : les travaux d'aménagement de la rue Maurice MOREAU sont programmés pour la 1^{ère} semaine de Mai (semaine 18) et se termineront vers la deuxième semaine de juin (semaine 23). Cette opération est réalisée par l'entreprise GOREZ pour un montant prévisionnel de 89 986,00 € T.T.C.

- **Rue des Juifs et Impasse de la Grimouselle** : Suite à l'acquisition d'une partie de la parcelle ZD 77, la société ATP SERVICES achèvera les travaux d'enrobés dans la rue des Juifs et Impasse de la Grimouselle pour la semaine 15 (semaine du 12/04/2021 au 16/04/2021).
- **Caserne des Sapeurs-Pompiers** : Monsieur le Maire fait savoir que le compromis relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD 87 en vue de la construction d'un nouveau Centre de Secours vient d'être signé.

Recrutement : Monsieur le Maire signale à l'assistance que Monsieur BAS Ludovic, recruté en contrat Parcours Emploi Compétences depuis le 01 avril 2021, vient succéder à Monsieur TAVERNIER Bruno dont le contrat a pris fin le 28 février dernier.

Questions d'initiatives

- **M. LEFEVRE Régis** : - annonce que des travaux de goudronnage rue des Juifs s'achèveront vers le 14 avril 2021.
- **M. LOBBE Joël** : - interpelle le conseil municipal au sujet de la mise en place d'une journée spéciale « vaccinations » pour les aînés et les personnes les plus vulnérables de la commune de FLAVY-LE-MARTEL.
 - Monsieur le Maire répond que cette question a été étudiée en réunion Maire / Adjoints, néanmoins face aux divers aléas constatés quotidiennement (reports de rendez-vous pour la vaccination, difficultés d'approvisionnement en doses, personnes méfiantes à l'égard du vaccin...) il a été décidé, en bonne intelligence, de renoncer à ce projet. D'autre part, la commune dispose sur son territoire de plusieurs praticiens (médecins, pharmaciens...) pratiquant la vaccination.
- **Mme LABOURO-RAUH Armelle** : - signale qu'à diverses reprises, dans la rue Maurice MOREAU, il a été constaté que des véhicules deux roues se faufilent, en wheelie (roue arrière), entre le trottoir et les voitures, ce qui occasionne des dégradations sur les portières arrières et avant des automobiles.
 - Monsieur le Maire répond que la question sera étudiée prochainement avec le service de police municipale.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 14 avril 2021

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Pierre BAS

Patrick JULIEN